

Mission Départementale EPS

Dijon, le 25 novembre 2021

Affaire suivie par :

Arnould Vanderstuyf

Inspecteur de l'éducation nationale, mission EPS

Tél : 03 80 22 01 06

Sylvie BENOIT

Conseillère pédagogique départementale EPS

Tél : 03 45 21 52 28

Mél : cpdepsia21@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

La directrice académique
des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux de la Côte-d'Or

à

mesdames les enseignantes, messieurs les enseignants,
s/c de mesdames les directrices,
messieurs les directeurs d'école
s/c de mesdames les inspectrices,
messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Appel à projet 30 minutes d'activité physique quotidienne

Référence : Circulaire du 23-6-2021 relative aux pratiques sportives

Le MENJS s'est engagé, en lien avec Paris 2024, pour que chaque élève bénéficie, à l'école élémentaire, d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ), en complément de l'EPS. Cette initiative répond à un objectif de santé publique. Les constats dressés ces dernières années sont en effet inquiétants et justifient pleinement le déploiement d'actions pour lutter contre la sédentarité, constat malheureusement renforcé par la crise sanitaire.

Selon l'observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (ONAPS), près de 80% des élèves et adolescents ne respectent pas les recommandations sanitaires de l'organisation mondiale de la santé (OMS) qui préconise un niveau d'activité physique d'environ trois heures par jour de 2 à 5 ans puis une heure par jour au-delà. Une récente étude de la fédération française de cardiologie, fait le constat qu'en 40 ans, les enfants ont perdu près de 25% de leur capacité cardio-vasculaire.

L'opération « 30 minutes d'activité physique quotidienne » a été lancée dans les écoles afin de répondre pour partie à cet enjeu. Être en bonne santé est une condition préalable et fondamentale pour bien apprendre. Distincte des 3 heures d'enseignement d'Education Physique et Sportive (EPS) hebdomadaires obligatoires, cette initiative s'inscrit en complémentarité dans le cadre de la démarche Ecole promotrice de santé qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique permettant de mettre en œuvre efficacement le parcours éducatif de santé des élèves.

Cette action s'intègre au programme « Génération 2024 » et vise à favoriser le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des élèves. Elle peut contribuer à leur donner envie de découvrir les disciplines olympiques et paralympiques.

La mise en œuvre du dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » peut revêtir des formes variées et doit être adaptée au contexte de chaque école. Les 30 minutes peuvent être fractionnées.

Tous les temps de l'enfant peuvent être investis : récréation, accueil, pause active pour amener les élèves à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques. L'activité physique quotidienne doit s'appuyer sur l'environnement existant. Une tenue sportive n'est pas nécessaire, la cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école sont des espaces adaptés à sa mise en œuvre.

Il est préconisé de favoriser les 30 min d'activité physique les jours où l'enseignement de l'EPS n'est pas programmé.

Ce dispositif est un cadre souple, il ne vise pas à imposer à l'ensemble des écoles un modèle uniforme ou contraignant mais à proposer des pistes, des outils et des exemples de mises en œuvre.

Des ressources clé en main vous sont proposées sur le site Eduscol :

(<https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>)

En s'engageant dans cette démarche, chaque école veillera à s'inscrire auprès de la plateforme dédiée (lien ci-dessous). Pour information, la connexion s'établit avec les identifiants de l'école et ne nécessite pas d'y consacrer plus de dix minutes.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami30minapq>

Cette inscription permettra à l'équipe pédagogique de recevoir gratuitement un kit de petit matériel sportif facilitant la mise en œuvre de certaines fiches situations proposées.

Les équipes de circonscription reviendront vers vous prochainement afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour promouvoir l'égalité des chances ainsi que la santé pour tous nos élèves.

Recevez, mesdames les enseignantes, messieurs les enseignants, l'expression de toute ma considération.

La directrice académique,

signé

Pascale COQ

Ressources :

- Site du ministère sur les priorités nationales : <https://www.education.gouv.fr/plus-de-sport-l-ecole-une-grande-priorite-pour-le-sport-306483>
- Eduscol 30 min APQ : <https://generation.paris2024.org/30-dactivite-physique-quotidienne>